



Note
à l'attention de Monsieur le Ministre

Objet : Compte-rendu de la visite au Maroc de Mme Wendy Sherman, Sous-secrétaire d'Etat américaine aux Affaires Politiques.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur le Ministre Délégué a reçu, ce jour, Madame Wendy Sherman, Sous-secrétaire d'Etat américaine aux Affaires Politiques, en visite dans notre pays les 14 et 15 juin 2013.

Ont pris part à cette réunion, du coté marocain, des représentants du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice, et du coté américain, outre la Sous-secrétaire d'Etat américaine, l'Ambassadeur, Chargé d'Affaires a.i et des experts de l'Ambassade américaine à Rabat. La liste des participants à cette réunion est jointe en annexe.

Cette réunion qui s'inscrit dans le cadre du dialogue stratégique entre les deux pays était l'occasion d'évoquer l'ensemble des questions relevant des attributions des deux groupes de travail « politique » et « sécuritaire ». Co-présidés du coté marocain respectivement par M. Youssef Amrani et M. Mohamed Salah Tamek et du coté américain par Madame Wendy Sherman et l'Ambassadeur Patricia Moller, chargé d'Affaires a.i. à l'Ambassade des Etats Unis à Rabat, l'ordre du jour de la réunion s'est focalisé sur les points suivants :

Volet Politique

- Le chantier de réformes en cours au Maroc ;
- La Question Nationale ;
- Le dossier des droits de l'Homme ;
- L'intégration régionale et la réactivation de l'UMA ;
- Les transitions politiques dans les pays du printemps arabe.

Volet Sécuritaire

- La situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne ;
- Les stratégies vouées à lutter contre le blanchiment d'argent, le trafic en tout genre, le financement des activités terroristes et le contrôle des frontières ;
- la réforme de la justice.

De prime abord, M. Amrani s'est félicité de la tenue de cette importante séance de travail qui vient consolider l'alliance stratégique entre les deux pays, confortée davantage par la conversation téléphonique entre Sa Majesté le Roi et le Président américain Barack Obama.

Il a souligné la détermination du Maroc de poursuivre l'élan positif et le dynamisme des relations bilatérales multiformes, soutenus par plusieurs acquis en mesure de permettre aux deux pays de faire face aux multiples menaces sécuritaires engendrées par la crise au Mali, la situation désastreuse en Syrie, l'immobilisme de l'UMA, et l'extrême vulnérabilité de toute la région sahélo-saharienne, en proie aux trafics en tout genre, à l'activisme des groupes jihadistes radicaux et à la porosité des frontières des pays faibles.

M. Amrani a évoqué la question du Sahara marocain et l'engagement du Maroc à poursuivre les négociations en vue de parvenir à une solution politique de compromis dans le cadre de la souveraineté du Maroc, tout en insistant que l'appui de Washington à l'approche marocaine demeure vitale.

M. le Ministre Délégué a également noté que le Maroc partage la même vision américaine quant à la nécessité de booster davantage les relations économiques et à souligné que la réunion du groupe de travail « économique » issu du dialogue stratégique en automne prochain ainsi que la tenue de la deuxième conférence maroco-américaine sur le développement des affaires, prévue le 4 novembre 2013, fourniront le cadre idoine pour la promotion de nos relations commerciales.

Madame Wendy Sherman a rappelé que les relations historiques et spéciales des deux pays et que le Maroc était le premier pays à avoir reconnu l'indépendance des Etats-Unis. Elle a affirmé que Washington apprécie, à sa juste valeur, le leadership du Maroc dans la région et sa capacité à contribuer, d'une manière constructive, à la mitigation de plusieurs crises au Sahel comme au Maghreb et en Afrique en général tout en soulignant que la sécurité collective est tributaire d'une approche intégrée combinant le développement économique, la création d'emploi aux millions de jeunes chômeurs, la mise en place d'institutions stables et crédible et la lutte contre les forces de radicalisation.

Groupe de travail politique

1) réformes en cours au Maroc

M. Amrani a souligné le choix irréversible du Maroc consistant en l'instauration d'une démocratie participative et inclusive axée sur le consensus nationale et l'implication de toutes les forces vives, y compris les femmes, dans le processus de prise de décision. Ce choix émane d'une vision Royale éclairée ambitionnant la mise en œuvre des bases d'une société moderne, avant-gardiste et tournée vers l'avenir, qui respecte les droits humains et s'attache aux principes de parité, d'égalité des chances et du développement économique.

Il a mis en exergue les différents chantiers de réformes en cours dans notre pays, particulièrement dans les domaines de l'éducation, la justice, le développement humain, les droits de l'Homme, tout en appelant la partie américaine à soutenir ce processus novateur.

2) Question nationale

S'agissant de notre Cause Nationale, M. Amrani a réitéré l'engagement du Maroc favorisant une solution de compromis selon les paramètres définis dans le cadre du processus onusien, mettant en valeur la nouvelle dynamique engendrée par la proposition marocaine d'autonomie. Il a noté que la résolution de ce conflit permettra d'asseoir une coopération régionale concertée à même de favoriser la sécurité collective, la stabilité politique et la promotion de la complémentarité économique.

M. Bourita, Ambassadeur, Secrétaire Général a, pour sa part, souligné l'importance de convaincre l'Algérie d'être partie de la solution au lieu de continuer sur la lignée de sa stratégie de blocage. Il a mis en exergue l'opportunité de capitaliser sur la dynamique créée par le projet marocain d'autonomie et de s'impliquer davantage dans la nouvelle approche de l'Envoyé Personnel du SG des Nations Unies, M. Christopher Ross, prônant la diplomatie des « navettes » qui permettrait de cerner les positions des différentes Parties et de monter les meilleurs scénarios pour une résolution optimale de ce conflit régional.

3) Droits de l'Homme

M. le Ministre Délégué a rappelé les avancées réalisées par notre pays dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et le rôle leader du Maroc qui lui a permis d'aborder cette question en toute tranquillité de conscience et sans complexes. Il a abordé le travail constructif des différentes instances mises en place dans ce sens à l'instar du Conseil National des Droits de l'Homme qui dispose de plusieurs bureaux dans nos provinces de Sud, dont la mission est de promouvoir le respect de ces droits et de travailler avec les différentes parties prenantes.

Prenant la parole, M. Bourita, Ambassadeur, Secrétaire Général, a rappelé l'importance du dialogue informel entre l'Ambassade américaine à Rabat et les différents Départemens marocains concernés sur cette question et la nécessité d'aller au-delà des textes et des résolutions pour empêcher l'instrumentalisation de la question des droits de l'Homme à des fins politiques.

4) L'intégration régionale et l'activation de l'UMA

M. Amrani a appelé la partie américaine à s'impliquer pour favoriser l'intégration régionale et la réactivation du projet prometteur du Grand Maghreb Arabe, comme gage contre les menaces à la sécurité et à la stabilité de toute la région, émanant essentiellement des problèmes économiques structurelles, l'explosion démographique et l'absence de marge de manœuvre devant la société civile, les jeunes et les acteurs associatifs.

Cet appui devrait s'inscrire dans une stratégie globale et inclusive destinée à priver les groupes extrémistes d'argumentaires à même de faciliter le recrutement des jeunes et leur radicalisation. Il devrait également avoir pour but de faciliter la complémentarité économique, génératrice de prospérité et de perspectives d'emploi à des millions de jeunes chômeurs, et à même de surmonter les répercussions du cout élevé du non Maghreb, estimé à plus de 2% du PIB des cinq pays maghrébins.

Il a également insisté sur l'opportunité d'accompagner les pays en transition dans leur démarche réformatrice visant à installer la démocratie et les pratiques de bonne gouvernance. Il a, dans ce contexte, rappelé la disponibilité du Maroc, déjà mobilisé sur ce front, à mettre toute son expertise et son savoir faire pour soutenir ces voisins à mieux gérer leurs processus de transition politique.

Réaction de la Partie américaine

Prenant la parole, Madame Sherman a loué le rôle du Maroc en tant que partenaire fiable prédisposé à collaborer pour faire face aux défis communs dans la région et a souligné l'importance de capitaliser sur cette prédisposition et sur ses multiples capacités à aider les

pays en transition, tels la Libye, la Tunisie, le Mali et la Mauritanie, à construire des institutions solides à même de promouvoir l'Etat de droit et les pratiques de bonne gouvernance, au demeurant indispensables à la sécurité et à la stabilité de toute la région.

Elle a noté, dans ce contexte, que si le Maroc et l'Algérie parviennent à coopérer davantage sur les questions sécuritaires guettant la stabilité de toute la région, cela permettra d'élaborer des stratégies communes susceptibles de prémunir les pays de la région contre les forces de déstabilisation et d'insécurité.

S'agissant de la Question Nationale, Mme Sherman a précisé qu'il était impératif d'aller de l'avant dans la recherche d'une solution consensuelle à ce différend tout en insistant sur l'importance de désassocier ce dossier du processus de normalisation des relations bilatérales avec l'Algérie.

Concernant la question des droits de l'Homme, la Sous-secrétaire d'Etat américaine a précisé l'importance de réaliser de véritables avancées dans le domaine du respect des droits humains en vue d'éviter de se retrouver dans une situation difficile l'année prochaine à l'occasion de l'exercice habituelle au Conseil de Sécurité sur le renouvellement du mandat de la MINURSO.

Elle a insisté sur l'importance d'accentuer le dialogue sur les différents aspects de cette thématique dans le cadre du dialogue informel et d'autres instances de concertation établies dans ce sens.

Madame Sherman a proposé la formule appelée « blue sky » prônant des séances informelles de « brain-storming » qui permettrait de sortir avec des conclusions constructives et des suggestions novatrices à même de parvenir à des solutions pratiques aux problèmes liés à la question du respect des droits de l'Homme.

Elle a, en outre, indiqué que même si les résolutions du Conseil de Sécurité restent des textes à valeur approximative, elles reflètent, toutefois, la position de la communauté internationale sur des sujets vitaux pour la paix et la sécurité internationales.

En ce qui est de l'UMA, Madame Sherman a rejoint l'argumentaire de M. Amrani en faveur de la réactivation de ce groupement régional jouissant de toutes les potentialités lui permettant de traduire dans les faits la volonté populaire de renforcer la complémentarité économique et politique, au demeurant indispensable à la stabilité et à la sécurité de toute la région.

Groupe de travail « sécuritaire »

1) La situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne

M. Mohamed Salah Tamek, Chef de file de ce groupe, a tenu à rappeler le contexte régional difficile dont évolue le Maroc marqué par de multiples menaces. Il a donné un aperçu des efforts de notre pays destinés à lutter efficacement contre le terrorisme, le trafic des stupéfiants, la migration illégale, le crime organisé, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Il a souligné l'approche intégrée du Maroc qui a permis d'assurer une lutte coordonnée et efficace contre ces fléaux tout en mettant l'accent sur les menaces provenant du Mali, du Sud de la Libye et du Nord de l'Algérie ainsi que des frontières de quelques pays de la région sahélo saharienne comme le Niger et le Tchad.

M. Tamek n'a pas manqué d'attirer l'attention de ses interlocuteurs américains de la transformation des camps de Tindouf en Algérie en terre fertile de recrutement pour les groupes terroristes et les trafiquants de tous bords et de l'implication de quelques éléments du Polisario dans des activités subversives et de trafic tout au long de l'arc sahélo-saharien.

2) lutte contre le blanchiment d'argent, le trafic en tout genre, le financement des activités terroristes et le contrôle des frontières

Pour sa part, M. Khalid Zerouali, Wali, Directeur en charge de la migration et du contrôle des frontières, a tenu à rappeler que le Maroc est le seul pays de la région disposant de moyens et de l'expertise nécessaire pour une meilleure surveillance des frontières contre les trafics de tout bord et l'infiltration de groupes terroristes provenant des zones mal-contrôlées. Il a noté que l'Algérie ne s'implique pas suffisamment pour renforcer les mécanismes de surveillance et de contrôle déployés pour sauvegarder la sécurité collective tout en affirmant que la plupart des activités de contrebande proviennent de la frontière nord de l'Algérie.

M. Zerouali a noté que les côtes européennes ne sont pas à l'abri de ces dangers étant donné leur accessibilité et les moyens sophistiqués (hélicoptères, navires à vitesse supérieure, etc.), à la disposition des réseaux de trafiquants latino-américains exploitant la connivence de certains groupes dans la région du Sahel pour acheminer la drogue en Europe. Il a évoqué également la question des migrants clandestins, victimes de réseaux de traite de personnes, et la nécessité d'élaborer une stratégie commune à même d'aider à y trouver des réponses efficaces.

M. Zerouali a aussi indiqué que la sécurité est un concept indivisible nécessitant une coopération étroite de tous les intervenants, y compris les organisations internationales et régionales concernées par ces différents phénomènes. Il a, en outre, plaidé pour un appui américain conséquent sous forme de matériels sophistiqués de surveillance, d'expertise technique et de formation de nature à permettre au Maroc de mieux s'outiller pour une lutte optimale contre ces sources de déstabilisation.

M. Ouzagane a pris la parole pour souligner que le Maroc dispose d'une stratégie globale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes axée principalement sur le partage de renseignements avec les différents partenaires et la surveillance des opérations financières douteuses. Il a tout de même appelé la partie américaine à accentuer son appui technique et logistique au Maroc pour faire front commun et s'assurer d'une coordination optimale et efficace dans ce domaine.

3) - la réforme de la justice

Sur ce registre, le représentant du Ministère de la Justice, M. M'hamed Abdenabaoui, Directeur des Affaires Pénales et de la Grâce, a remercié la Partie américaine pour leur soutien aux projets de réformes lancés par son département, particulièrement dans le domaine de la formation des juges et des magistrats, l'informatisation des systèmes de travail du Ministère, la recherche de peines alternatives à celles privatives de la liberté ainsi que la délinquance juvénile et l'ensemble des réformes liées aux droits des femmes et des enfants.

Il a en outre mis en valeur le dialogue national sur la réforme du système de la justice impliquant plusieurs intervenants et dont les conclusions et les recommandations seront soumises à la Haute appréciation de Sa Majesté le Roi, Que Dieu L'Assiste.

M. Abdenabaoui a mis en exergue l'importance de l'appui américain dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes, le travail des enfants, la protection des témoins et les problématiques relatives à la détention préventive.

Réaction de la Partie américaine

Madame Sherman a laissé la parole aux membres de son équipe pour présenter leurs points de vue en réponse aux exposés présentés par la partie marocaine. Les points évoqués par les différents intervenants américains pourraient être résumés ainsi :

- Les Etats-Unis partagent l'évaluation du Maroc quant à la nécessité de coopérer davantage notamment dans le domaine du renforcement des capacités des pays de la région, l'échange d'information et le partage des expertises en vue d'établir des stratégies communes et efficaces susceptibles d'assurer une action concertée contre les sources d'instabilité et d'insécurité ;
- La disposition des américains de fournir l'expertise technique et logistique nécessaire en matière de contrôle des frontières et de surveillance dans les installations sensibles comme les aéroports, les ports et les points de passage ciblés par les trafiquants ;
- L'importance d'élaborer une approche multidimensionnelle impliquant les différents départements marocains concernés pour une meilleure mise en œuvre des programmes de formation et d'appui aux projets novateurs prônés par notre pays en matière de sécurité frontalière, de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- La nécessité d'apporter l'expertise technique adéquate pour l'élaboration des lois marocaines portant sur le blanchiment d'argent, la non prolifération et les réformes du secteur de la sécurité.
- L'assistance technique dans le domaine des opérations maritimes, notamment les aspects liés aux risques enregistrés au niveau de la façade Sud de l'Atlantique.
- L'importance d'accompagner les chantiers de réforme au Maroc, particulièrement dans le domaine de la justice à travers des programmes d'appui, des formations et d'échange d'expertise.

En guise de conclusion, les deux Parties se sont félicités de ce dialogue constructif et du partenariat stratégique unissant le Maroc et les Etats-Unis et ont insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération et de coordination afin d'accompagner le Maroc dans son choix démocratique et de l'aider à jouer le rôle qui est le sien en tant que leader dans la région MENA en matière de réforme et de consolidation de l'Etat de droit.